

GAGNE TON DOSSARD REGLEMENT COMPLET



ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

À l'occasion de l'Euro Cycle Festival, la société Planet'Fun – Cube Bikes France, RCS B 415 106 715 et dont les bureaux sont situés ZI les 4 Chevaliers – Rond-Point de la République – 17180 Périgny, organise un Jeu gratuit sans obligation d'achat, du jeudi 5 avril 2018 à 18 h 00 au vendredi 13 avril 2018 à 23 h 59 inclus, sous la forme d'un questionnaire éditée par la société google.com



ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est uniquement accessible aux résidents de France métropolitaine qu'ils soient ou non fans de la page Facebook Cube Bikes France.

Sont exclus du jeu concours les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus, ainsi que les membres du personnel de la société organisatrice, et de toute personne impliquée dans la mise en œuvre du jeu.

La société organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions.

Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

Il est nécessaire d'avoir un accès à Internet et de disposer d'une adresse email valide pour participer.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DE L'OPERATION

Pour participer, chaque Internaute doit se rendre sur le site Internet https://www.cubebikes.fr/module/ph_simpleblog/single?rewrite=gagne-ton-dossard-pour-leuro-cycle-festival&sb_category=route et suivre les indications fournies sur la page.

Il n'est autorisé qu'une participation par Internaute.

Le participant est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité. Les informations saisies par le participant l'engagent dès leur validation.

Le participant s'engage à compléter de bonne foi le formulaire d'inscription mis à sa disposition et à transmettre à Cube Bikes France des informations exactes. Le participant doit renseigner l'ensemble des zones de saisie mentionnées comme étant obligatoires.

Toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. La même sanction s'appliquera en cas de multi-enregistrement.

En participant, l'Internaute accepte le présent règlement en toutes ses stipulations, sans réserve, sans conditions et déclare l'avoir lu.

ARTICLE 4 : DETERMINATION DES GAGNANTS ET ATTRIBUTION DES LOTS

Les gagnants des lots seront désignés par tirage au sort par la société Cube Bikes France.

Tout formulaire incomplet erroné et/ou illisible ne donnera droit à aucun droit porteur et la participation sera invalidée.

Les lots sont nominatifs, non modifiables, ni cessibles, ni échangeables. Ils ne peuvent être perçus sous une autre forme que celle prévue au présent règlement, ni attribués à une autre personne et ne feront l'objet d'aucune contrepartie en monnaie ou devise de toute nature ou contre un autre bien ou service.

Les lots sont accessibles dans la limite des quantités disponibles.

Les gagnants renoncent à réclamer à Cube Bikes France tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité. Toutes informations fausses d'identité ou de qualité entraînent la nullité de la ou des participations du participant

ARTICLE 5 : DENOMINATION ET VALEUR DES LOTS

Jour	Dénomination	Prix de vente Généralement constaté
1	Inscription à La Cyclclassic	39 € ou 74 €
2	Inscription à La Cyclclassic	39 € ou 74 €
3	Inscription à La Cyclclassic	39 € ou 74 €
4	Inscription à La Cyclclassic	39 € ou 74 €
5	Inscription à La Cyclclassic	39 € ou 74 €

Soit 5 lots mis à disposition par la société le Cycle pour une valeur totale maximale de 370 € TTC.

Ces valeurs sont déterminées au moment de la rédaction du présent règlement et ne sauraient faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation.

ARTICLE 6 : UTILISATION DES DONNEES PERSONNELS

Les participants, s'ils sont gagnants et du fait de leur acceptation de leurs prix autorisent Cube Bikes France à utiliser à titre indicatif leurs noms, prénoms et image sans restriction ni réserve et sans que cela lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son prix.

Le participant est informé que les données le concernant qui lui sont demandées, sont nécessaires pour le traitement de sa participation au Jeu.

ARTICLE 7 : CAS DE NON-EXECUTION DU JEU

Cube Bikes France ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure) ainsi que tout autre événement considéré par lui comme rendant impossible l'exécution du Jeu dans les conditions initialement prévues, le Jeu était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

ARTICLE 8 : CONSULTATION DU REGLEMENT

Le présent règlement est disponible gratuitement sur simple demande en adressant un email à : olivier@cubebike.fr

ARTICLE 9 : LITIGES ET RESPONSABILITES

La participation à ce Jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Cube Bikes France se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent Jeu. En cas de modification du règlement, tout participant sera réputé avoir accepté les modifications au présent règlement du simple fait de sa participation à l'Opération, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer à l'Opération.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entrainera la disqualification du participant. Cube Bikes France se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Il ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

La participation au jeu implique l'acceptation irrévocable et sans réserve du présent règlement. En cas de contestation ou de réclamation pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de la société Cube Bikes France – ZI les 4 Chevaliers – Rond-Point de la République – 17180 Périgny dans un délai de 15 (quinze) jours après la clôture du Jeu.

Les participants s'engagent en cas de difficulté qui pourrait survenir au sujet de l'application ou de l'interprétation du présent règlement, à faire un recours amiable auprès de la société Cube Bikes France – ZI les 4 Chevaliers – Rond-Point de la République – 17180 Périgny, préalablement à toute action en justice contre cette dernière.

ARTICLE 10 : ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux Jeux et Concours. Toute contestation relative à l'Opération ne pourra être prise en compte passé le délai de 15 jours à compter de la date de clôture de l'Opération.

ARTICLE 11 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent Jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au Jeu disposent, en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant et peuvent le cas échéant, demander à Cube Bikes France que leurs coordonnées soient radiées et ne soient pas transmises à des tiers. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à l'adresse du Jeu.

Les participants peuvent à tout moment faire une demande de rectification ou de retrait de leurs données en adressant un mail à : olivier@cubebike.fr ou par courrier postal à l'attention de Cube Bikes France – ZI les 4 Chevaliers – Rond-Point de la République – 17180 Périgny.

ARTICLE 12 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ces jeux sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

